

La  
**Semaine Religieuse**  
 DE  
**Québec**

VOL. XIX

Québec, 24 novembre 1906

No 15

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 225. — Les Quarante-Heures de la semaine, 225. — Pour nos jeunes gens, 226. — Documents pour la Croisade de Tempérance, 226. — Chronique des diocèses, 229. — L'Acte héroïque et la dévotion aux Ames du Purgatoire, 230. — L'ambassadeur d'Espagne au Vatican, 231. — La Nappe de la Cène, 233. — Un ouragan dans les Antilles, 235. — Impression d'une Encyclique en 1870, 237. — Hypnotisme et Spiritisme, 238. — Bibliographie, 239.

Calendrier

— o —

25	DIM.	*r	<b>XXV</b> et dernier ap Pent., 25 nov. Ste Catherine, vierge et martyre. <i>Kyr.</i> des dbles. Vêpres à cap. du suiv., mém. du préc. du dim. et d'un martyr.
26	Lundi	b	S. Sylvestre, abbé.
27	Mardi	b	S. Léonard, évêque (26).
28	Merc.	†vr	De la férie.
29	Jendi	†vl	De la Vigile de S. André.
30	Vend.	r	<b>S. André</b> , apôtre, <i>2 cl.</i>
1	Samd.	†b	De l'Immaculée Conception.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

26 novembre, Berthier. — 28, Valcartier. — 30, Saint-André

### Pour nos jeunes gens

— o —

Dans la *Vérité* du 3 novembre, M. Omer Héroux a très bien démontré que la création d'un gymnase pour les jeunes gens de la ville est une œuvre d'urgente nécessité. Il y faisait connaître le fait alarmant qu'une centaine de nos jeunes catholiques canadiens-français fréquentent les cours de gymnastique de la Y. M. C. A. Nous croirons tant que l'on voudra que cette institution est excellente — mais pour les protestants. Les jeunes catholiques ne peuvent qu'y courir des dangers, sinon toujours pour leur foi, au moins pour leurs sentiments religieux.

Il n'y a donc qu'à offrir à ces jeunes gens un gymnase dépendant d'une direction catholique, et ils n'auront plus à sortir de leur milieu pour se livrer aux exercices de gymnastique.

Qui oserait dire que la population catholique de Québec n'a pas les moyens de fonder pour ses jeunes gens une institution de ce genre, qui est évidemment nécessaire ?

Nous croyons avec M. Héroux que l'idéal, ce serait de voir le Cercle Loyola ajouter cette œuvre intéressante à celles qu'il fait déjà fonctionner. Nous sommes bien convaincu que ces jeunes gens n'auraient, pour réussir en cette entreprise nouvelle, qu'à mettre la main à la pâte. En d'autres termes, ils n'auraient, pour s'assurer les concours nécessaires, qu'à les demander.

— o —

### Documents pour la Croisade de Tempérance

— o —

#### LES ABSTINENTS AU PARLEMENT ANGLAIS.

Au dernier Parlement il y avait 88 députés pratiquant l'abstinence totale, tandis que dans la Chambre des Communes actuelle il n'y en a pas moins de 156. De ce nombre 116 représentent des divisions ou des comtés anglais ; 26, des comtés irlandais ; et 17, des comtés écossais. 221 des députés qui représentent l'Angleterre et le pays de Galles sont favorables à la politique de l'Alliance du Royaume-Uni (*United Kingdom Alliance*), la grande société anglaise de Tempérance ; 60 dépu-

tés écossais sont en faveur du veto (prohibition) local. Mais le fait qu'il y a dans la Chambre des Communes un nombre sans précédent de députés sympathiques à la cause de la réforme de Tempérance, nombre estimé à plus de 400 sur les 670 qui siègent au Parlement, nous donne raison d'espérer et droit de demander une législation efficace en faveur de la tempérance.

#### CE QUE DIT LE PAPE

La lettre suivante fut écrite à Monseigneur Ireland, alors évêque, aujourd'hui archevêque de Saint-Paul de Minnesota.

« A Notre Vénérable Frère, John Ireland, évêque de Saint-Paul, Minnesota.

#### LÉON XIII, PAPE

« Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Les œuvres admirables de piété et de charité, par lesquelles Nos fidèles enfants des Etats-Unis travaillent à promouvoir, non seulement leur propre bonheur temporel et éternel, mais aussi celui de leurs concitoyens, et dont vous Nous avez récemment soumis la relation, Nous ont apporté une très grande consolation. Et, par-dessus tout Nous Nous sommes réjoui d'apprendre avec quelle énergie et quel zèle, au moyen de diverses excellentes associations, et en particulier de l'Union catholique de l'Abstinence Totale, vous luttez contre le vice destructeur de l'intempérance. Nous savons, en effet, fort bien quels maux ruineux et déplorables pour la foi et les mœurs on doit craindre de l'intempérance dans le boire. Nous ne saurions non plus louer suffisamment les prélats des Etats-Unis qui, récemment, dans le Concile plénier de Baltimore, ont condamné cet abus dans les termes les plus graves, déclarant qu'il est un stimulant perpétuel au péché, une racine fertile de maux, qu'il plonge dans la ruine la plus complète les familles des intempérants, et qu'il entraîne des âmes sans nombre à leur perte éternelle : ils y déclaraient, en outre, que les fidèles qui succombent à ce vice de l'intempérance sont un sujet de scandale pour les âmes qui ne sont pas catholiques, et un grand obstacle à la propagation de la vraie religion.

« C'est pourquoi Nous jugeons digne de louange la noble résolution de vos pieuses associations, par laquelle les associés

s'engagent à s'abstenir totalement de toute espèce de liqueurs enivrantes. Et on ne peut nullement douter que pareille détermination soit le remède propre et vraiment efficace contre le très grand mal ; et que la volonté sera portée à imposer ce frein à son appétit avec d'autant plus de force que la dignité et l'influence de ceux qui en donnent l'exemple sont plus grandes. Mais plus grand que toute autre cause du succès de cette entreprise doit être le zèle des prêtres qui, tenus par vocation d'instruire le peuple par la parole de vie et de les façonner à la moralité chrétienne, devraient aussi, et par-dessus tout, le précéder dans la pratique de la vertu. Que les pasteurs fassent donc de leur mieux pour bannir le fléau de l'intempérance du bercail du Christ, par la prédication et l'exhortation assidue, et pour briller à leurs yeux comme des modèles d'abstinence, et ainsi les nombreuses calamités dont ce vice menace et l'Eglise et l'Etat pourraient, grâce à leurs efforts énergiques, être détournées.

« Et Nous supplions très ardemment le Dieu tout-puissant que, dans cette affaire importante, Il exauce par sa grâce vos désirs, qu'il dirige vos conseils, et aide vos efforts ; et, comme gage de la protection divine, et comme marque de Notre paternelle affection, Nous accordons de tout cœur à vous, vénérable Frère, et à tous vos associés dans cette sainte ligue, la Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, de Saint-Pierre, ce 27<sup>e</sup> jour de mars, l'an 1887, la dixième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, pape. »

Le 7 août dernier avait lieu à Providence, R. I., la 36<sup>e</sup> convention annuelle de cette Union d'Abstinence totale dont Sa Sainteté Léon XIII dans le bref précédent avait fait un si bel éloge.

Sa Grandeur Mgr Canevin, évêque de Pittsburg, président de l'Union, y lut aux associés réunis un message de Sa Sainteté Pie X, louant le but et l'action de ceux qui se lignent ainsi pour réagir, par le zèle et par l'exemple, contre les ravages de l'intempérance.

Le pape confirme les privilèges conférés jadis à l'Union par son prédécesseur Léon XIII, et accorde spécialement les suivants, aux conditions ordinaires :

1° Une indulgence plénière à chaque associé actuel au jour

anniversaire de son entrée dans l'Union, et aux associés futurs, au jour de leur inscription ;

2° A chaque associé présent ou futur une indulgence plénière à l'article de la mort ;

3° Une indulgence plénière au jour de la fête du principal patron de l'Union ;

4° Une indulgence de sept années et sept quarantaines aux quatre jours par année fixés par l'évêque.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Ce bref du Saint-Père était daté du 6 juillet, de la présente année.

---

### Chronique des diocèses

---

#### QUEBEC

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ont été nommés :

M. l'abbé Chs Leclerc, curé de Saint-Edouard de Lotbinière ;

M. l'abbé J. Vaillancourt, curé de Saint-Jean-Baptiste des Ecureuils.

— Dimanche dernier avait lieu, à la chapelle du Séminaire de Québec, l'imposante cérémonie de la bénédiction d'une cloche destinée au Couvent des Dominicains de Québec. L'assistance comprenait, à part le personnel du Séminaire, beaucoup de membres du clergé séculier et régulier de la ville, et une bonne partie des citoyens les plus distingués de Québec.

Le sermon de circonstance, prêché par le R. P. Hage, supérieur des Dominicains de Québec, a été très goûté de l'auditoire.

S. G. Monseigneur l'Archevêque procéda ensuite à la cérémonie de la bénédiction de la petite cloche, dont la voix portera loin...

— De temps à autre, les journaux de la ville publient les convocations ou les rapports des séances du « Comité chargé de l'érection d'un monument du Sacré-Cœur. »

Ce sont nos bons ouvriers de Québec qui depuis des mois s'occupent de la réalisation d'un projet si édifiant. Les souscriptions qu'ils ont recueillies parmi les travailleurs est déjà importante, et l'on se dispose à donner la commande de la

statue du Sacré-Cœur à Paris ou à Londres. L'inauguration aurait lieu, dit-on, au mois de juin prochain, près de l'église de Saint-Sauveur.

Rien n'est consolant comme ce témoignage de dévotion au Sacré-Cœur, donné par la classe ouvrière de Québec !

— Le vendredi, 16 novembre, M. l'abbé Llobet, directeur de la revue parisienne *France-Canada*, a donné une conférence bien intéressante à l'Institut canadien. Présenté au sympathique auditoire de l'Institut par l'honorable M. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, l'habile conférencier eut vite fait de s'emparer de l'attention de tous, pour la retenir sur des statistiques commerciales et industrielles (il s'agissait des rapports économiques à établir entre la France et le Canada). Il ne manqua pas, ensuite, de prétendre et de démontrer que la France — la nôtre — n'est ni morte ni mourante. L'auditoire fit un accueil excellent à cette éloquence délicate et chaude. Et il fut démontré, une fois de plus, que rien ne vaut, pour émouvoir, des accents d'une sincère émotion.

— M. le chanoine Vézina, en résidence à l'Hôpital-Général et dont les journaux ont annoncé la grave maladie, a reçu les derniers sacrements il y a une semaine. M. l'abbé J. Valin, ex-curé de Saint-Edouard de Lotbinière, est aussi gravement malade, à l'Hôtel-Dieu. Il a reçu les derniers sacrements au commencement de la semaine.

#### CHICOUTIMI

— La presse saguenéenne nous apprend que le R. P. Levallois, d'Halifax, a été nommé provincial des Eudistes du Canada, en remplacement de S. G. Mgr Blanche, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent.

#### NEW-WESTMINSTER

— Mgr Dontenville vient de terminer une visite des missions sauvages du nord de la Colombie-Britannique. Au cours de ce voyage, Sa Grandeur a parcouru environ 400 milles à cheval.

#### L'acte héroïque et la dévotion aux âmes du purgatoire

L'acte héroïque consiste à faire à Dieu, au profit des âmes du purgatoire, l'offrande spontanée de toutes les œuvres satis-

factoires pendant la vie et de tous les suffrages qui peuvent nous être appliqués après la mort. Benoît XIII, en 1728, Pie VI en 1788 et enfin Pie IX, en 1852 ont encouragé vivement cette pieuse pratique. C'est assez dire qu'elle ne rentre pas dans cette catégorie de dévotions plus ou moins douteuses dont il faut apprendre à se défier, bien loin de travailler à les répandre. Les *Echos de Notre-Dame de France* énumèrent à ce sujet quelques conclusions qui semblent absolument à l'abri de toute critique :

1° L'acte héroïque constitue un échange plein de bénéfices— presque d'usure, dit un auteur — pour celui qui l'accomplit, et il est toujours très avantageux.

2° Il augmente certainement nos mérites et la vision de Dieu pendant l'éternité.

3° Il augmente, d'ailleurs, l'assurance du salut en raison de la générosité avec laquelle on donne tout ce qu'on peut donner.

4° L'acte héroïque implique l'acceptation des peines du purgatoire qu'on aurait pu s'épargner ; mais on peut espérer que Notre-Seigneur les abrégera ou les supprimera, en raison même de l'acte de charité.

5° Il place les âmes (soit au purgatoire, soit au ciel quand elles sont délivrées) en état d'obligation à notre égard.

---

### L'Ambassadeur d'Espagne au Vatican

---

Il y a quelques semaines, le nouvel ambassadeur d'Espagne, M. Ojeda, a été reçu en audience par le Souverain Pontife, à qui il a présenté ses lettres de créance.

Voici, d'après l'*Osservatore Romano*, le texte des discours qui ont été échangés à cette occasion :

#### DISCOURS DE L'AMBASSADEUR

Sa Majesté catholique le roi d'Espagne Alphonse XIII a daigné me confier la haute mission de déposer dans les mains sacrées de Votre Sainteté les lettres par lesquelles il m'accrédite comme son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du Saint-Siège.

Sa Majesté m'a ordonné, dans l'accomplissement de cette agréable non moins qu'honorable mission, d'être le fidèle inter-

prête de son sincère, constant et filial attachement envers la personne sacrée de Votre Sainteté, et de lui exprimer en même temps les vœux que mon auguste souverain et sa royale famille, comme aussi le gouvernement et le peuple espagnol, font pour la précieuse vie de Votre Sainteté, aussi étroitement unie à la prospérité du Siège pontifical, à la grandeur et à la félicité du monde catholique.

La sincérité de ces sentiments profondément enracinés dans le cœur des Espagnols, correspond bien aux cordiales relations qui, depuis le commencement de notre histoire jusqu'aux jours présents, ont toujours existé entre le Saint-Siège et la nation catholique que j'ai le grand honneur de représenter, relations dont j'aurai un soin tout spécial de cultiver et de renforcer davantage chaque jour le caractère intime et amical par tous les moyens dont je pourrai disposer. Pour y parvenir, je compte surtout sur la proverbiale et paternelle bienveillance que Votre Sainteté a toujours montrée envers le monarque espagnol ; sur le caractère amical des instructions que m'a données mon souverain, et qu'il me soit permis d'ajouter aussi sur les sentiments personnels de filial attachement que je professe pour le Saint-Siège et qu'en plus d'une heureuse occasion j'ai eu la bonne fortune de témoigner durant ma longue carrière.

Celle-ci, encouragée dès ses premiers pas par la bonté du glorieux Pontife Pie IX ne pouvait avoir un couronnement ni plus flatteur, ni plus envié que la bénédiction que, en ce moment très solennel de ma vie, j'implore respectueusement de l'auguste successeur de ce grand Pontife.

#### LA RÉPONSE DU PAPE

Sa Sainteté a répondu :

Soyez le bienvenu, monsieur l'ambassadeur, comme représentant et plénipotentiaire auprès du Vatican de Sa Majesté le roi d'Espagne et de la nation, qui a tous droits à être appelée la terre des Saints, parce qu'elle conserve, avec la pureté de la foi et la sainteté des mœurs, les exemples salutaires de tant de héros qui l'ont illustrée. Nous ne doutons nullement que Votre Excellence, acquise à ces nobles sentiments, ne continue, avec tous les moyens dont elle peut disposer dans sa

charge, à maintenir et à renforcer les relations cordiales entre le Saint-Siège et la nation catholique.

Nous vous prions, monsieur l'ambassadeur, de vous faire l'interprète de Nos sentiments de gratitude et d'affection spéciale envers l'auguste Majesté de votre roi, catholique non seulement de nom, mais de fait, auquel Nous sommes particulièrement reconnaissant de son fidèle attachement au Saint-Siège et aussi de sa bienveillance envers Notre personne, (l'interprète aussi de) l'assurance que Nous ne manquerons jamais d'implorer du ciel ses grâces les plus abondantes sur lui et sur son auguste épouse, sur la reine mère et tous les autres membres de la famille royale, pour que le Tout-Puissant répande généreusement sur tous la prospérité et lui donne le réconfort de voir tous ses sujets répondre fidèlement à son affectueuse sollicitude, seul moyen pour eux de jouir de tous les biens moraux et matériels.

Le souvenir que vous venez de rappeler, d'avoir commencé à Rome votre longue carrière, et d'avoir été en mesure d'apprécier la bonté de Notre vénéré Prédécesseur Pie IX, Nous assure qu'avec votre expérience vous reconnaîtrez que le Saint-Siège, ayant uniquement en vue le bien universel, s'est toujours étudié à maintenir avec toutes les nations les plus affectueux rapports. Donc, on peut bien assurer qu'il continuera à les conserver avec votre roi et avec vous qui le représentez, appelant sur toute l'Espagne catholique les divines bénédictions.

---

### La Nappe de la Cène

---

Un des précieux souvenirs de la Cène est certainement la Nappe de la Table sur laquelle Notre-Seigneur institua la Sainte Eucharistie. C'est l'église Saint-Pierre de Vienne, en Dauphiné, qui garde ce trésor.

Voici ce que rapporte à ce sujet la tradition de cette église.

Sous le règne de Néron, saint Pierre, qui ignorait que saint Paul avait déjà envoyé à Vienne saint Crescent, y manda de son côté son disciple Zacharie, pour y prêcher la foi. Après lui avoir imposé les mains, il lui remit la sainte Nappe sur laquelle Notre-Seigneur avait institué la Très Sainte Eucharistie.

Objet de la vénération populaire, la sainte relique y fut conservée jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Tous les écrivains dauphinois, les monuments locaux, les martyrologes gallicans en font mention. Les Bollandistes, qui se contentent de reproduire un antique martyrologe manuscrit de Vienne, notent le fait eux aussi :

Zacharie, disent-ils, porta à Vienne, après l'avoir reçue de saint Pierre, la sainte Nappe sur laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ institua la sainte Eucharistie à la dernière Cène faite avec ses disciples. Ce don précieux, orné de broderies d'or et d'argent, fut conservé jusqu'aujourd'hui dans l'église de Vienne. Chaque année, le dimanche de Quasimodo, l'église de Saint-Pierre est visitée par un grand nombre de fidèles, accourus pour bénéficier des nombreuses indulgences que les Souverains Pontifes, et surtout Innocent IV, ont accordées à ceux qui vénèrent la précieuse relique.

Les mémoires locaux disent qu'à certaines années les pèlerins trop nombreux furent obligés de passer les nuits dans l'église et sur les places publiques, les couvents et les hôtels se trouvant dans l'impossibilité de les abriter tous.

La sainte Nappe disparut durant la tourmente révolutionnaire, le Directoire du district de Vienne ayant ordonné le transfert des vases précieux et reliquaires de l'église Saint-Pierre à la Maison Commune. On ouvrit les reliquaires le 28 avril 1794, pour les vendre aux enchères. Quand arriva la custode de la sainte Nappe, on enleva la précieuse relique pour peser le reliquaire. M. Benatru, secrétaire communal, profita de cette opération pour la soustraire habilement à la rapacité des agents. Elle fut alors déposée dans l'oratoire domestique de M. Legmin, où elle resta tout le temps de la Terreur. Jamais depuis on ne l'a perdue de vue, et le témoignage des personnes qui la conservèrent a paru si bien fondé à Monseigneur de Bonald, archevêque de Lyon, qu'il en confirma l'authenticité et la fit mettre dans un nouveau reliquaire muni de son sceau. L'église Saint-Pierre ayant été convertie en musée, la sainte Nappe fut un peu oubliée jusqu'au 2 octobre 1877, jour où portée en procession solennelle, avec l'assistance de nombreux cardinaux, évêques, prélats et d'un immense concours de peuple, elle fut enfin rendue à la vénération publique.

Le reliquaire qui la contient est de forme carrée ; des médaillons placés à l'entour représentent Notre-Seigneur et les douze Apôtres. Les dimensions de la précieuse relique sont à peu près celles d'un de nos corporaux actuels. Paris, Vienne en Autriche et Lisbonne ont aussi des reliques de la sainte Nappe, qui ne sont que des parties enlevées à celle de Vienne en Dauphiné. Ces dimensions restreintes s'expliquent par les habitudes des Orientaux, qui n'employaient pas les grandes nappes en usage chez les peuples d'Europe. On expose la précieuse relique à la vénération des fidèles les lundis de Pâques et de Pentecôte. (*Revue de l'Adoration réparatrice*, Rome.)

---

### Un ouragan dans les Antilles

---

A fulgure et tempestate libera nos Domine !  
De la foudre et des tempêtes délivrez-nous, Seigneur !

Toute médaille, dit un proverbe, a son revers. Les Antilles, vrai pays de Cocagne, deviennent à certains mois de l'année des îles dangereuses sous tous les points de vue.

A partir du 15 juillet jusqu'à la mi-octobre, immédiatement après la grand'messe du dimanche, on chante le psaume *Miserere* suivi de l'oraison *Deus refugium*, etc. ; tous les jours les prêtres ajoutent aux oraisons ordinaires de la messe l'oraison *A domo tua*, etc. . . Ces prières sont dites pour fléchir la colère de Dieu et obtenir de sa miséricorde l'éloignement des tempêtes, des coups de vent et des ouragans.

On entend par ouragan un vent impétueux qui fait tout le tour du compas, c'est-à-dire qui souffle à la fois de tous les points de l'horizon. Par conséquent, ce qui a été seulement ébranlé quand le vent souffle d'un côté, est emporté, arraché, réduit en miette quand il vient de la partie opposée.

Ce fléau ne dure heureusement pour l'ordinaire que vingt-quatre heures ; sa plus grande force ne se fait sentir que pendant douze ou quinze heures : temps suffisant pour anéantir des îles entières.

L'ouragan est ordinairement précédé d'un grand calme. Le ciel est serein et le temps fort doux. Petit à petit, l'horizon se

charge de nuages et l'atmosphère devient pesante. La mer est houleuse sans qu'on sente le moindre vent. Les oiseaux inquiets volent de tous côtés, s'approchent des cases et des falaises pour se mettre à l'abri. Les bêtes à cornes s'assemblent et se mettent en troupes ; elles frappent des pieds la terre et beuglent avec une sorte d'effroi. Le vent se lève peu à peu et souffle enfin avec une impétuosité extraordinaire. ( C'est le moment des actes de contrition. ) Quand ce vent est accompagné de pluie, le désastre est à son comble. L'eau humecte alors la terre qui soutient les arbres, la rend molle et donne, par conséquent, plus de facilité à l'élément destructeur pour les arracher et les lancer à de grandes distances. La mer monte et se porte avec une telle violence contre la terre et les maisons, qu'elle emporte tout ce qu'elle rencontre sur son sinistre passage.

En 1884, un vent violent souffla pendant douze heures sur la Dominique et fit de grands ravages. C'était un spectacle émouvant de voir les arbres, dépouillés de leurs branches et de leurs feuilles, couchés les uns sur les autres ; les cannes à sucre et les maniocs arrachés, les cases renversées, les chemins rompus. Les endroits les plus unis et les plus pittoresques étaient réduits en fondrières et en ravines ; les animaux domestiques devenaient presque sauvages.

La belle église de Mahant fut déchiquetée et les morceaux jetés dans la mer. La statue de la bonne sainte Anne fut épargnée et resta debout sur son piédestal d'honneur. Le presbytère prit feu et fut réduit en cendres.

Pendant cette tourmente, une famille de Roseau, menacée dans sa vie et dans ses biens, était en prière devant l'image du Sacré-Cœur. Un navire lancé avec violence par la mer en furie prenait la direction de cette maison. Tout à coup il s'arrête et vient se briser contre un mur de barrage. La maison et ses heureux habitants étaient sauvés.

Depuis cette époque, il y a chaque année des coups de vent qui font en général peu de dégâts sur terre, mais beaucoup sur mer.

D'un moment à l'autre on peut être surpris par la violence d'un ouragan. *Estote parati...*, il faut toujours être prêt : *Quia nescitis diem, neque horam...* parce que le jour et l'heure du cyclone sont inconnus, comme le jour et l'heure de

la mort. Que le Cœur Eucharistique nous préserve de ce fléau et protège toujours d'une manière spéciale la Dominique catholique et ses chers habitants !

O. B., S. † R.  
missionnaire des noirs.

---

### Impression d'une Encyclique en 1870

---

De la *Semaine religieuse de Nevers* :

Le biographe de Mgr Mermillod n'a pas rapporté le trait qui suit, absolument authentique cependant, et raconté par le prélat lui-même à l'évêché de Quimper, devant Mgr Nouvel et ses vicaires généraux, en 1876 :

« Après l'occupation de Rome par les Piémontais, dit Mgr Mermillod, en septembre 1870, je me sentis pressé d'aller porter au Pape, avec mes hommages, des paroles de sympathie et de consolation. C'était pour moi un devoir plus que pour d'autres, me semblait-il, puisque Pie IX m'avait toujours regardé comme l'un de ses enfants. Je suis l'un des trois ou quatre évêques qu'il a consacrés de ses propres mains afin de montrer aux calvinistes de Genève, d'une manière irrécusable, que je suis envoyé par le successeur de saint Pierre. Je me rendis donc à Rome dans les derniers jours de septembre et j'allai directement au Vatican. En m'apercevant, le Pape étendit ses bras et, en m'embrassant, il me dit avec émotion : « Vous êtes le premier évêque venu pour visiter le Pape prisonnier ! » Il me fit donner un appartement dans le palais et, pendant une quinzaine de jours, j'eus avec lui de longs entretiens.

« Avant de m'éloigner de Rome, je témoignai au Pape combien il était nécessaire de faire paraître une protestation contre l'invasion piémontaise et l'occupation de Rome. Le Pape me répondit que l'Encyclique était prête, mais qu'il ne pouvait songer à la faire imprimer, sous le régime de l'état de siège, sans exposer les imprimeurs à des poursuites et à la confiscation. Je lui proposai d'emporter le manuscrit et de le faire imprimer à Genève, puis d'expédier directement les exemplaires.

« Le Pape goûta mon projet et me confia l'Encyclique. Arri-

vé à Genève, je fis prier le principal imprimeur de la ville, qui n'était point catholique, de passer chez moi. Je lui demandai s'il accepterait d'imprimer, sous le plus grand secret, un document précieux. Après l'avoir parcouru, il accepta, me donnant sa parole d'honneur de garder le silence le plus absolu. Cet homme honnête fit monter des presses dans sa chambre, composa lui-même les planches avec l'aide de son fils, et tira. Il me remit le nombre d'exemplaires que j'avais demandé. Quelques jours plus tard, à la stupéfaction des Italiens, les journaux anglais et allemands publiaient et commentaient l'Encyclique du Pape à tous les évêques catholiques. Comme le Pape l'avait prévu, les journaux italiens qui la publièrent furent saisis. »

---

### Hypnotisme et spiritisme

---

*Du remarquable ouvrage que publie, sur ces questions si discutées, M. le Dr Lapponi, médecin de LL. SS. les papes Leon XIII et Pie X, nous détachons ces lignes.*

Au point de vue individuel, l'hypnotisme, en pratique, est toujours funeste ; et c'est à peine si, dans quelques cas très rares, il peut avoir une utilité, d'ailleurs plus ou moins discutables.

Il est funeste pour la santé physique et pour la santé morale. Pour la santé physique, parce qu'il réveille les névroses latentes ; parce qu'il épuise l'activité cérébrospinale ; parce qu'il accoutume de plus en plus le sujet à l'état hypnotique ; parce que, dans cet état le sujet peut être exposé à des chutes dangereuses, à des brûlures, à toute sorte d'accidents, et parce que les hallucinations, fréquentes chez les sujets hypnotisés, peuvent conduire ceux-ci à des actes contraires à leur santé, à des mutilations, ou même au suicide. Pour la santé morale, parce que, peu à peu, l'hypnotisme fausse ou obnubile le sens moral ; parce qu'il expose à accepter, comme des vérités et comme des devoirs, les principes les plus insensés et les pratiques les plus criminelles, et enfin parce que, en excitant l'amour du merveilleux, il ouvre insensiblement la voie au spiritisme.

Quelquefois, dans des cas très rares, l'hypnotisme peut cependant être utile au point de vue individuel : ces cas sont ceux où l'on emploie l'hypnose, avec une prudence extrême, au traitement de certai-

nes paralysies ou contractures hystériques, ou encore d'autres manifestations obstinées de la grande névrose. Ai-je besoin de dire que, dans les cas de ce genre, aucun scrupule moral ne saurait interdire l'emploi de l'hypnotisme, au médecin qui est pleinement convaincu de son utilité ?

Pour ce qui est des pratiques du spiritisme, au contraire notre réprobation ne comporte point de réserves. Le spiritisme, en effet, présente pour la société et pour l'individu tous les dangers, comme aussi toutes les conséquences funestes de l'hypnotisme ; il en présente mille autres plus déplorables encore, et il ne nous offre, en échange, aucun avantage, si ce n'est l'avantage, assez misérable, de nous démontrer indirectement l'existence du surnaturel, dont nous avons par ailleurs assez de preuves manifestes.

Aux principes les plus répandus et les plus solides de la morale sociale, civique et individuelle, les communications spirites substituent des folies de toute espèce, variant d'un endroit à l'autre. Et tandis que dans ces communications toutes les religions sont déclarées également bonnes, il semble qu'une seule exception soit faite pour l'unique religion qui n'admet aucune sorte d'erreurs ni de superstitions : pour la religion catholique et apostolique du Christ.

Chez les individus qui remplissent le rôle de médium et chez ceux qui assistent à leurs opérations, le spiritisme produit, ou bien l'obnubilation, ou bien l'exaltation morbide des facultés mentales ; il provoque les névroses les plus graves, les plus graves névropathies organiques. C'est chose notoire que la plupart des médiums fameux et bon nombre de ceux qui ont assidûment suivi les pratiques spirites sont morts fous ou atteints de troubles nerveux profonds.

Mais outre ces dangers et ces maux, qui sont communs à l'hypnotisme et au spiritisme, celui-ci en présente d'autres infiniment plus fâcheux, en raison du lien de plus en plus intime que ces pratiques établissent entre des êtres absolument différents de nature, de caractère, de sentiments, d'intelligence et de moralité. Ces dangers et ces maux, c'est à la théologie qu'il convient de s'en occuper ; nous ne pouvons ici que les signaler en passant.

Et que l'on ne prétende point que le spiritisme puisse du moins présenter, en échange, quelques avantages, tels que celui d'aider à la reconnaissance et à la guérison de certaines maladies ! La vérité est que, si parfois les indications ainsi obtenues se sont trouvées exactes ou efficaces, presque toujours, au contraire, elles n'ont fait qu'aggraver l'état des malades. Les spirites nous disent bien que cela est dû à l'intervention d'esprits bouffons ou trompeurs : mais com-

ment pourrions-nous être prémunis contre l'intervention et l'action de ces esprits malfaisants ?

Jamais donc le spiritisme, dans la pratique, ne saurait être justifié, sous quelque prétexte que ce fût, au regard de la société ni de la morale, ni du bien-être individuel. Et, par là encore, il diffère grandement de l'hypnotisme, avec qui il peut parfois se trouver associé, mais avec qui il n'a de commun ni sa nature ni ses conséquences.

La seule chose qui, dans des circonstances données, pourrait être permise, relativement au spiritisme, serait une étude de celles des manifestations spirites qui se présentent spontanément : et encore à la condition que cette étude fût faite par des personnes d'une compétence reconnue, et avec les précautions nécessaires. Dans des cas spéciaux et moyennant les mêmes conditions, il pourrait être permis aussi, à un savant d'une compétence reconnue, d'étudier les manifestations provoquées du spiritisme, pour constater si certains faits existent réellement, dans quelle mesure ils peuvent être acceptés, et par quels moyens ils peuvent être distingués des supercheries.

Quant aux doctrines et aux enseignements moraux ou religieux que l'on peut tirer du spiritisme, nous ne nous abaisserons pas jusqu'à en parler. Qu'il nous suffise de rappeler le sage conseil de Dante : « Ne soyez pas comme une plume flottant à tous les vents, et ne croyez pas que toute eau puisse nous laver ! Vous avez l'Ancien et le Nouveau Testament, vous avez le Pasteur de l'Église, qui veille sur vous : que cela vous suffise pour votre salut ! »

D<sup>r</sup> JOSEPH LAPPONI.

---

### Bibliographie

---

— On vient de finir le tirage du 20<sup>e</sup> mille du *Code catholique ou Commentaire du Catéchisme de Québec*, par l'abbé D. Gosselin, curé de Charlesbourg. Cette nouvelle édition est augmentée de deux belles gravures hors texte.

Le succès extraordinaire de cet ouvrage suffit à démontrer sa valeur.